

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2023 MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD



Moto-Club : C0745 - MOTO CLUB RABASTINOIS

E-Mail : motoclubrabastinois@wanadoo.fr

Téléphone : 06 13 26 16 93

Organisateur technique : 064573 - M VINZELLE LAURENT

N° d'épreuve FFM : 116

Date : 10 septembre 2023

Lieu : Mirepoix sur Tarn (31)

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le règlement de la Commission Motocross Occitanie 2023 est disponible sur www.lmoc.fr/reglement-motocross-2023/

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

Directeur de course	-----287523 - M LEVEQUE ROLAND	-----Désignation LMOC
Président du jury	-----118448 - Mme VIGNY STEPHANIE	-----Désignation LMOC
Membre du jury	-----263052 - M ROUCARIES GERARD	-----Désignation LMOC
Commissaire technique responsable	-----215067 - M BOY DANIEL	-----Désignation LMOC
Commissaire technique	-----020979 - M RIZON ALAIN	-----Désignation LMOC
Responsable du chronométrage	-----158190 - Mme DAJEAN EMMANUELLE	-----Désignation LMOC
Chronométrateur	-----282194 - Mme FONTANIER DELPHINE	-----Désignation LMOC
Responsable des transpondeurs	-----002797 - Mme BALEUR PAULETTE	-----Désignation LMOC

ARTICLE 3 | DETAIL DES CATEGORIES

Le coût de la location du transpondeur est inclus. Le transpondeur est prêté par la LMOC au pilote. En cas de non-retour du transpondeur à la fin de l'épreuve, le pilote devra le renvoyer par colissimo sous 48h. A défaut, une facture d'un montant de 200€ lui sera envoyée en lettre recommandée avec accusé de réception. Voir le règlement complet sur www.lmoc.fr

CATEGORIE	DESCRIPTION
Championnat Occitanie MX 85 45€ hors majoration	Age ----- 9 ans mini à 14 ans au 01/01/2023 (licence compétition) Cylindrée ----- 85cc
Championnat Occitanie MX 65 35€ hors majoration	Age ----- 7 ans mini à 10 ans au 01/01/2023 (licence compétition) Cylindrée ----- 65cc
Championnat Occitanie Quad Cross 45€ hors majoration	Age ----- 15 ans mini (licence compétition / LJ*) Cylindrée ----- De 250cc à 525cc 2T ou 4T mono ou bicylindre
Coupe du club 45€ hors majoration	Age ----- 15 ans mini (licence compétition) Cylindrée ----- Dès 125cc

*Note pour les pilotes titulaires une LJ : le pilote doit en faire la demande suffisamment à l'avance sur <https://licencie.ffmoto.net/>, puis, une fois activée par la FFM, demander un numéro de course à l'année sur engage-sports. Les pilotes licenciés à la journée ne sont pas classés.



ARTICLE 4 | CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

- NON OUI (75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- Sa licence FFM de la saison en cours ;
- Son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75€. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75€. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical -----	Docteur Jean Bergraser	Nombre d'ambulance(s) -----	2
Nombre de secouristes -----	8	Temps de trajet (en min)-----	30 min
Hôpital le plus proche -----	L'Union (31)		

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Nom du site -----	Circuit de motocross		
Adresse -----	Terre Blanche, 31340 Mirepoix-sur-Tarn		
Longueur du circuit -----	1 428 m	Largueur minimale -----	5 m
Largeur de la grille de départ -----	33 m	Longueur de la ligne droite de départ -----	90 m
Nombre de commissaires de piste -----	18 OCP		
Capacité moto -----	54 aux essais	45 en manche	
Capacité quad -----	36 aux essais	30 en manche	

- *Rappel* : l'attestation d'assurance en responsabilité civile organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB	VISA DE LA LIGUE	VISA DE LA FFM
Date : 31 mars 2023	Date : 13/04/2023	Date : 06/06/2023
		Numéro : 23/0568
		

HORAIRES PREVISIONNELS*

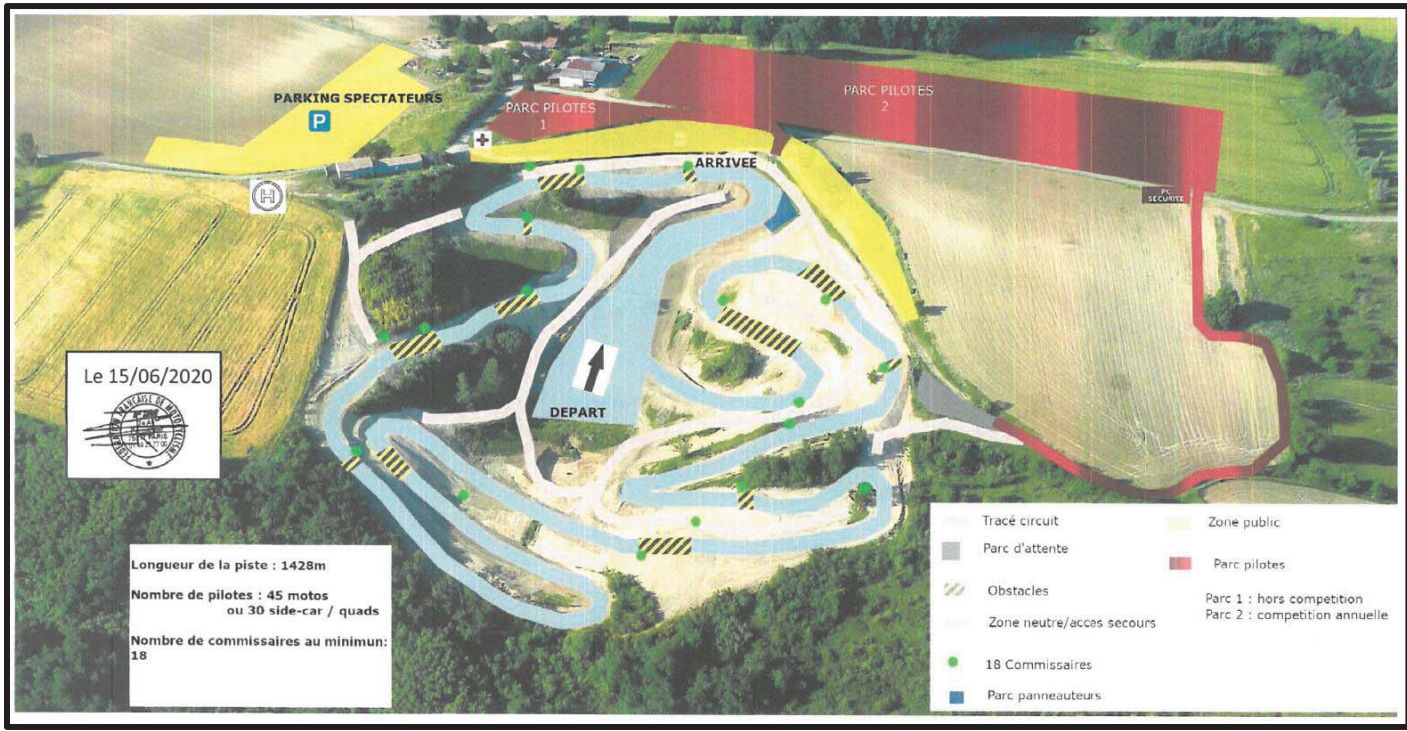
*sous réserve de modifications approuvés par le jury de l'épreuve

Samedi 9 septembre 2023

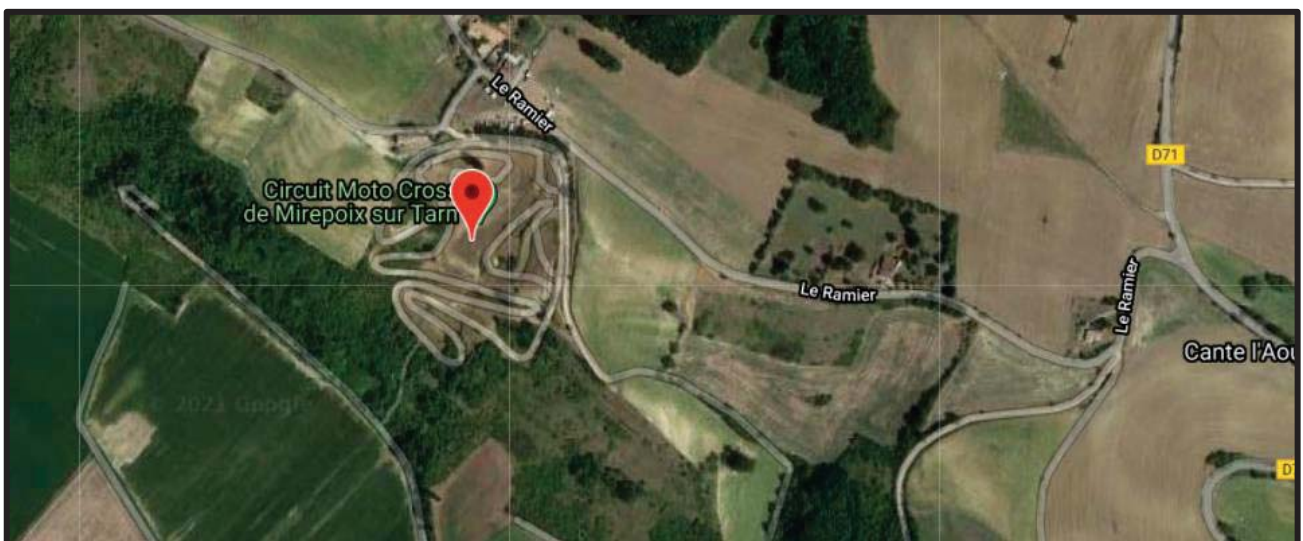
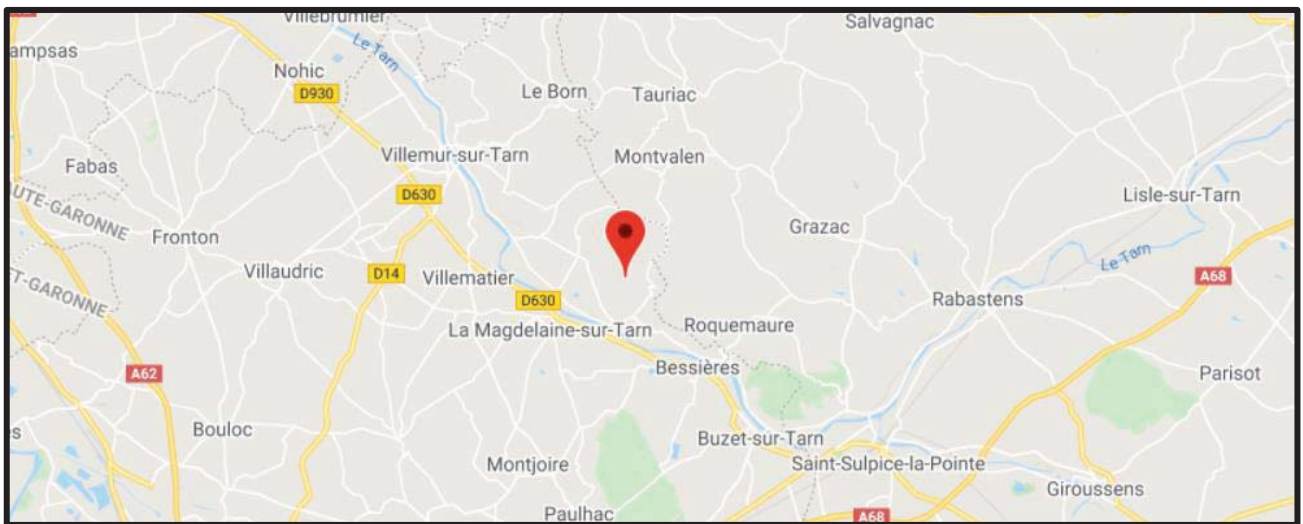
16h00 – 19h00 ----- Contrôles administratifs et contrôles techniques

Dimanche 10 septembre 2023

DEBUT	FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE	DUREE
7h00	8h30	Contrôles administratifs & techniques		
8h30		Briefing Commissaires de piste		
9h00	9h15	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Coupe du club	15'
9h20	9h35	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Championnat Occitanie MX 85	15'
9h40	9h55	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Championnat Occitanie quad cross	15'
10h00	10h15	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Championnat Occitanie MX 65	15'
10h15	10h45	Pause		
10h45	11h00	Essais chronométrés	Coupe du club	15'
11h05	11h20	Essais chronométrés	Championnat Occitanie MX 85	15'
11h25	11h40	Essais chronométrés	Championnat Occitanie quad cross	15'
11h45	11h57	Essais chronométrés	Championnat Occitanie MX 65	12'
11h57	13h45	Pause		
13h45	14h05	Manche 1	Coupe du club	15' + 1T
14h10	14h30	Manche 1	Championnat Occitanie MX 65	12' + 1T
14h35	14h55	Manche 1	Championnat Occitanie MX 85	15' + 1T
15h00	15h20	Manche 1	Championnat Occitanie quad cross	15' + 1T
15h20	15h50	Pause		
15h50	16h10	Manche 2	Coupe du club	15' + 1T
16h15	16h35	Manche 2	Championnat Occitanie MX 65	12' + 1T
16h40	17h00	Manche 2	Championnat Occitanie MX 85	15' + 1T
17h05	17h25	Manche 2	Championnat Occitanie quad cross	15' + 1T
17h30		Remise des prix		
20h00		Fin de la manifestation		



SITUATION GEOGRAPHIQUE





Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations motos ou de quads

(art. A 331-17 alinéa 5 et A 331-20 alinéa 8 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

**MOTO CLUB RABASTINOIS
54 RUE PONT DU MUREL - 81800 RABASTENS**

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° 11107220804 garantissant l'organisation de la manifestation de véhicules terrestres à **moteur MOTOCROSS DE MIREPOIX / TARN** se déroulant à **MIREPOIX SUR TARN** du **09/09/2023** au **10/09/2023**.

Cette attestation est valable du **09/09/2023** à **14:00** au **10/09/2023** à **20:00**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport**, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à Strasbourg

, le **11 avril 2023**


GIE AXA France
26 avenue du Rhin
CS 70057
67027 STRASBOURG CEDEX
Tél. : 03 88 44 62 01



Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre (1)	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage corporel garanti	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage matériel garanti	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
-Dommages résultant d'une atteinte à l'environnement accidentelle	500 000€	Néant
Dont frais d'urgence	50 000€	Néant
- Préjudice écologique accidentel	500 000€	Néant
Dont frais de prévention du préjudice écologique	50 000€	Néant
- Frais de justice	Inclus	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) - en complément ou à défaut de l'assurance obligatoire - : sans limitation de somme

